

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 278

présenté par
M. Gille

ARTICLE 18

À l'alinéa 25, après le mot :

« interprofessionnel »,

insérer le mot :

« et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel